



Province du
Brabant Wallon

Arrondissement
de Nivelles

Commune
1450 CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

*Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du
CONSEIL qui aura lieu le mardi 30 juillet 2024 à 19h00*

ORDRE DU JOUR

Séance publique

TUTELLE :

1. Tutelle – Décisions prises par les Autorités de Tutelle – Information /mhc

FINANCES :

2. Remboursement des avantages sociaux (Garderies) pour la Petite école de Gentinnes - exercice 2023 - Approbation/ew
3. Attribution d'un subside exceptionnel Comité Amitié en Francophonie - Exercice 2024 - Approbation/ew
4. Attribution du subside au Centre Culturel du Brabant Wallon 2023 - Approbation/ew
5. Rejets de factures en conformité avec l'article 60 du Règlement général de comptabilité communale - Information/ew

MARCHES PUBLICS

6. Entretien extraordinaire de voiries 2024 : Ilots rue de Corsal, Rue Héவில்lers et réparations localisées - Approbation des conditions et du mode de passation/agh

COHESION SOCIALE

7. Plan de Cohésion Sociale - Rapport d'activité pour 2023 - Approbation/GA

ADMINISTRATION GENERALE

8. Vente de matériel et de matériaux 2024.02 - Déclassement - Approbation/ml

Huis clos

PERSONNEL

9. Désignation d'un Directeur général stagiaire - Désignation/cvm

ENSEIGNEMENT

10. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes/semaine à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/nvv/vf
11. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes/semaine à l'entité pédagogique de Blanmont et 13 périodes semaine à l'entité pédagogique Chastre- Ratification/nvv/ av

12. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 4 périodes primaires/semaine en accompagnement personnalisé du 21/06/2024 au 05/07/2024 à l'entité pédagogique de Cortil-noirmont - Ratification/nvv/al
13. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 8 périodes primaires/semaine en accompagnement personnalisé du 21/06/2024 au 05/07/2024 aux entités pédagogiques de Blanmont et de Chastre -Ratification/nvv/cc

La Directrice générale ff

VAN MEENSEL Cécile.



Le Bourgmestre

CHAMPAGNE Thierry

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal concerné-e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller;e;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents